

462. *Veapraapra*. S'étend depuis la limite de *Roama* jusqu'au terrain de *Taamua* sur environ trente-cinq brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Taamua* jusqu'à celle de *Pelito*, sur environ trente brasses. *Reihauti-a-bahaa* est le propriétaire de ce terrain.

Signé: *Reihauti-a-bahaa*.

463. *Pawaia*. S'étend depuis la limite de *Roama* jusqu'au terrain de *Lufa* sur environ trente-cinq brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Pelito* jusqu'à celle de *Ituava*, sur environ cinquante brasses. *Reihauti-a-bahaa* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Reihauti-a-bahaa*.

464. *Veapira*. S'étend depuis le terrain de *Lufa* jusqu'à celle de *Taamua* sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Taamua* jusqu'au sommet de la montagne sur environ deux-cents brasses. *Reihauti-a-bahaa* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Reihauti-a-bahaa*.

465. *Pokaturua*. S'étend depuis le terrain de *Lufa* jusqu'à celle de *Amahu* sur environ trois cents brasses. Il s'étend aussi depuis la limite d'*Arue* jusqu'à *Uenukunu* sur environ deux mille. *Reihauti-a-bahaa* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Reihauti-a-bahaa*.

466. *Pawaia*. S'étend depuis le terrain de *Ituava* jusqu'à celle de *Pelitaapi-a-Taamua* sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Bahaa* jusqu'à la limite d'*Arue* sur environ quarante brasses. *Uaimai-a-Lufa* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Uaimai-a-Lufa*.

467. *Ulotua*. S'étend depuis la limite d'*Arue* jusqu'au terrain de *Itua* sur environ cent-soixante deux brasses. Il s'étend aussi depuis la limite d'*Arue* jusqu'au terrain de *Taatahu* sur environ deux cents brasses. *Uaimai-a-Lufa* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Uaimai-a-Lufa*.

468. *Veapira*. S'étend depuis le terrain de *Taamua* jusqu'au sommet